

Calendrier

7-11 décembre 2015

Élections des jeunes élus (vote électronique).
Pour mémoire, un(e) jeune élu(e) par collège volontaire.

Janvier 2016

Session d'ouverture à l'Hôtel du Département.
Les jeunes élus sont sensibilisés sur les compétences et les missions du Département.

**De février
à décembre 2016**

5 réunions des commissions délocalisées et 1 journée à Paris. Session délibérative à l'Hôtel du Département.
Au cours de cette séance, seront votés les projets à mettre en œuvre lors de la 2^e partie du mandat.
Lors de la Session du Conseil départemental, une délégation du Cdj soumet au vote les projets des commissions.

**De janvier 2017
à avril 2017**

3 réunions des commissions délocalisées.

Mai 2017

Session de clôture à l'Hôtel du Département.
Bilan du mandat et des projets mis en œuvre par chaque commission.

Conseil départemental jeunes de l'Ain

CS 10114 – 01003 Bourg-en-Bresse

tél. 04 37 62 18 17

cdj@ain.fr

AIN⁰¹
le Département

Satie, conseillère
départementale jeune

**Toi aussi
présente toi !**

2016-2017 : La sécurité routière

  www.colleges.ain.fr

AIN⁰¹
le Département

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL JEUNES DE L'AIN, C'EST QUOI ?

Le Conseil départemental jeunes (CDJ), c'est l'Assemblée des collégiens du département. Les Conseillers départementaux jeunes, élus par leurs camarades, représentent les collégiens de l'Ain, ils sont leurs porte-paroles, transmettent leurs idées, les informent et contribuent à la réalisation de projets d'intérêt collectif.

Instauré en 2008 par le Conseil départemental de l'Ain, il constitue un lieu d'expression, d'action et de formation à la citoyenneté et d'apprentissage de la vie démocratique.

Le CDJ c'est aussi l'occasion de découvrir ton département, de comprendre le rôle du Conseil départemental et de rencontrer des collégiens issus d'autres établissements.

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL JEUNES, POURQUOI PAS TOI ?

Élève de 5^e ou 4^e dans l'un des 63 collèges du département, tu souhaites t'impliquer dans la vie locale et représenter ton établissement, tu peux te porter candidat ou candidate !

Les élections sont organisées au sein des établissements et tous les collégiens élisent un Conseiller départemental jeune parmi les élèves de 5^e et 4^e candidats.

"Pour plus d'informations, renseigne-toi auprès du référent CDJ de ton collège !"

Je vous encourage à vous engager pour devenir acteur de notre département. À vous de décider !



Damien Abad
Député
Président du Département de l'Ain

À SAVOIR

Le Conseil départemental jeunes est renouvelé tous les 2 ans et la durée du mandat est de 18 mois.

ÇA MARCHE COMMENT ?

Les élections sont organisées sous la responsabilité du chef d'établissement et du référent adulte Cdj du collège via l'ENT : www.colleges.ain.fr

Le Conseiller départemental jeune est élu pour 18 mois pendant sa 5^e et sa 4^e, ou 4^e et 3^e, avec :

- Une première période consacrée aux sessions et réunions de commissions, pour l'élaboration des projets, de janvier à octobre,
- Une deuxième période consacrée aux réunions de commissions et sessions pour la finalisation, la réalisation, l'évaluation des projets, de novembre à mai.

Les réunions se tiennent généralement le mercredi après-midi, généralement dans 3 lieux de secteurs. Les sessions se tiennent, quant à elle, le mercredi toute la journée, à l'Hôtel du département à Bourg-en-Bresse. Une convocation est envoyée avant chaque réunion.

3 SESSIONS

Il y a **3 sessions** Cdj par mandat. Elles sont **ouvertes au public**.

Lors de la séance d'ouverture présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant, les Conseillers départementaux jeunes se présentent, votent le règlement intérieur et prennent connaissance du protocole.

À la deuxième session, un représentant de chaque commission expose son projet à l'Assemblée des Conseillers départementaux jeunes.

La session de clôture permet de présenter, d'évaluer les actions et de faire un bilan du mandat.

3 GROUPES DE COMMISSIONS :

selon la situation géographique du collège des jeunes élus :

- **Bassin Est** Bellegarde-sur-Valserine
- **Bassin Ouest** Montrevel-en-Bresse
- **Bassin Sud** Ambérieu-en-Bugey

- Chaque groupe de commission travaille sur la thématique de la sécurité routière.
- Elles se réunissent simultanément.
- Chacune élabore un projet d'intérêt collectif qui sera réalisé.

TRANSPORTS, REPAS

Le Conseil départemental organise et finance le transport des jeunes élus lors des 8 réunions de commission et des 3 sessions.

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉLECTION DE CONSEILLER DÉPARTEMENTAL JEUNE, LE CANDIDAT DOIT :

Être domicilié dans l'Ain



Rédiger un programme présentant des projets collectifs en lien avec la thématique proposée : la sécurité routière



Fournir une fiche d'autorisation parentale signée.